

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE



*Confortée le 18 avril par arrêté inter-préfectoral motivé, la nouvelle Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine a élu son président et son nouveau bureau mardi 23 avril.*

Le nouvel EPCI né de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain Seine et Forêts, de la Communauté d'Agglomération de la Boucle de la Seine et de la Communauté de Communes Maisons-Mesnil étendue à la commune de Bezons voit son périmètre et ses compétences inchangés par rapport à sa configuration précédente.

Le nombre de sièges de conseillers communautaires reste fixé à 92 selon un accord local et la répartition suivante :

	Population municipale 2016	Nbre conseillers CASGBS
Aigremont	1 090	1
Bezons	28 976	8
Carrières sur Seine	15 275	4
Chambourcy	5 657	2
Chatou	31 134	8
Croissy sur Seine	9 887	3
Houilles	31 689	8
Le Mesnil le Roi	6 276	2
Le Pecq	15 880	4
Le Port Marly	5 493	2
Le Vésinet	16 047	4
L'Etang la Ville	4 539	2
Louveciennes	7 144	2
Maisons Laffitte	23 470	7
Mareil-Marly	3 486	1
Marly le Roi	16 147	5
Montesson	15 277	4
Saint Germain - Fourqueux	44 008	10+2=12
Sartrouville	52 648	13
<b>TOTAL</b>	<b>334 123</b>	<b>92</b>

## Le nouveau bureau communautaire

- > **Président : Pierre FOND**
  
- > **1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT : Jean-Yves PERROT**, Marly-le-Roi
  
- > **2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Jacques MYARD**, Maisons-Laffitte
  
- > **3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Pierre MORANGE**, Chambourcy
  
- > **4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Arnaud PÉRICARD**, Saint-Germain-en-Laye
  
- > **5<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Laurence BERNARD**, Le Pecq
  
- > **6<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Alexandre JOLY**, Houilles
  
- > **7<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Éric DUMOULIN**, Chatou
  
- > **8<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Dominique LESPARRÉ**, Bezons
  
- > **9<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Bernard GROUCHKO**, Le Vésinet
  
- > **10<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Arnaud DE BOURROUSSE**, Carrières-sur-Seine
  
- > **11<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Jean-Roger DAVIN**, Croissy-sur-Seine
  
- > **12<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Pierre-François VIARD**, Louveciennes
  
- > **13<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Serge CASERIS**, Le Mesnil-le-Roi
  
- > **14<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Marcelle GORGUES**, Le Port-Marly
  
- > **15<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Daniel LEVEL**, Commune déléguée de Fourqueux (Saint-Germain-en-Laye)
  
- > **16<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT : Jean-François BEL**, Montesson
  
- > **1<sup>er</sup> CONSEILLER COMMUNAUTAIRE : Samuel BENOUDIZ**, Aigremont
  
- > **2<sup>ème</sup> CONSEILLER COMMUNAUTAIRE : Jean-Yves BOUHOUD**, L'Étang-la-Ville
  
- > **3<sup>ème</sup> CONSEILLER COMMUNAUTAIRE : Dominique LAFON**, Mareil-Marly

## Les dates-clés

**4 mars 2015** : arrêté du préfet de région d'Ile-de-France adoptant le schéma régional de coopération intercommunale.

**24 décembre 2015** : arrêté des préfets des Yvelines et du Val d'Oise sur le périmètre de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine - CASGBS.

**1<sup>er</sup> janvier 2016** : création de la **Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS)** née de la fusion de la Communauté de Communes de la Boucle de Seine (CABS) avec la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Seine et Forêts, la Communauté de Communes Maisons-Mesnil étendue à la commune de Bezons.

**24 février 2016** : requête de la CASGBS pour faire annuler l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 pour « *défaut de motivation* ».

**19 avril 2018** : annulation par le Tribunal administratif de Versailles de l'arrêté des Préfets des Yvelines et du Val d'Oise du 24 décembre 2015. L'annulation de l'arrêté préfectoral entraîne la disparition de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine au 20 avril 2019, ce délai ayant été défini afin de permettre d'organiser la continuité du service public.

**28 septembre 2018** : 1<sup>ère</sup> délibération communale demandant la fusion de l'EPCI.

**19 octobre 2018** : arrêté interpréfectoral du Préfet des Yvelines portant projet de périmètre de fusion de la Communauté d'agglomération de Saint Germain Seine et Forêts, de la communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine et de la communauté de communes Maisons-Mesnil étendu à la commune de Bezons.

*Chaque conseil municipal devait se prononcer dans un délai de trois mois à compter du 18 octobre 2018 soit au plus tard au 19 janvier 2019 sur le projet de périmètre, la catégorie et les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale. A défaut, son avis est réputé favorable.*

*La majorité qualifiée nécessaire à la création du nouvel EPCI a été acquise au 19 janvier 2019 :*

*13 avis favorables / 1 avis favorable sous condition / 1 absence de délibération / 4 avis défavorables*

**18 avril 2019** : avis favorable à l'unanimité de la CDCI - Commission départementale de coopération intercommunale, en formation interdépartementale Yvelines-Val d'Oise.

**18 avril 2019** : arrêté préfectoral de fusion-extension communauté d'agglomération de Saint Germain Seine et Forêts, de la Communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine et de la communauté de communes Maisons-Mesnil, étendu à la commune de Bezons constituant la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine – CASGBS - au **20 avril 2019**.

**23 avril 2019** : Installation du nouveau Conseil communautaire suivie de l'élection du président et du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine.

A voir ou à revoir : la vidéo CASGBS 2016-2019 :  
le PARI(S) réussi d'une qualité de vie →

